



SABLÉ
SUR SARTHE

Publié le :

21 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

DGS-160-2022

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Police Municipale)

Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5,

Vu le Code de la Route et ses articles L 411-1 et R 411-8 et 25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 06 décembre 2011, modifiant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande présentée de l'association « Flanders Classics NV », à l'occasion des 1000 kms contre le cancer,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement sur le parking rue du Québec à Sablé-sur-Sarthe, le JEUDI 18 MAI 2023.

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : Le JEUDI 18 MAI 2023 de 14 h 00 à 17h00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (ART R417-10 du code de la route), sur le parking rue du Québec situé face aux terrains de basket, à Sablé-sur-Sarthe.

ARTICLE 2 : La signalisation relative aux présentes mesures sera fournie par les services techniques et mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du service de Police Municipale, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, aux organisateurs.

Sablé-sur-Sarthe, le 21 avril 2022.

Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Mélanie DUCHEMIN

